

ÉLARGISSEMENT DU TARIF ÉTUDIANT¹ AUX ÉTUDIANTS DE 26 ANS ET PLUS ADMISSIBLES DANS LA RÉGION MÉTROPOLITAINE

FOIRE AUX QUESTIONS ET CONDITIONS

Quel est l'effet de ce changement ?

Cette nouveauté affecte seulement les étudiants à temps plein âgés de 26 ans et plus qui étudient au sein d'un établissement scolaire reconnu par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES). **À compter du 1^{er} septembre, et ce, pour la session d'automne 2017, ces étudiants de 26 ans et plus pourront se procurer des titres à tarif étudiant¹, soit les mêmes titres actuellement disponibles pour les étudiants de 25 ans et moins.**

Cette initiative vous est offerte par l'Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM) en collaboration avec les organismes de transport de son territoire : RTL, RTM, STL et STM.

Qui est admissible au rabais tarifaire pour étudiants ?

- **D'ici au 1^{er} septembre 2017**, les personnes admissibles au tarif étudiant¹ sont les étudiants inscrits à temps plein dans un établissement scolaire reconnu par le MEES **ET** qui sont âgés de 25 ans et moins au 31 octobre de l'année scolaire en cours.
- **À compter du 1^{er} septembre 2017**, ce sont TOUS les étudiants à temps plein des établissements reconnus par le MEES, peu importe leur âge, qui pourront voyager au tarif étudiant¹ en vigueur, en vue de la session d'automne 2017.

Comment obtenir l'accès au tarif étudiant¹ ?

Avant de pouvoir acheter des titres au tarif étudiant¹, **vous devez vous procurer une carte OPUS avec photo. Pour les étudiants âgés de 26 ans ou plus, elle sera offerte à compter du 1^{er} août 2017 seulement.**

Visitez le site Web de votre organisme de transport, afin de connaître les lieux et les conditions d'obtention de votre carte OPUS avec photo :

[Billetteries métropolitaines de l'ARTM et RTM >](#)

[RTL >](#)

[STL >](#)

[STM >](#)

À partir de quand pourrez-vous utiliser votre carte OPUS avec photo ?

Vous pourrez vous procurer votre carte OPUS avec photo dès le 1^{er} août 2017, mais ne pourrez voyager au tarif étudiant¹ qu'à partir du 1^{er} septembre 2017. Si vous vous procurez votre carte OPUS avec photo avant le 1^{er} septembre 2017, celle-ci pourra être utilisée pendant cette période pour voyager à l'aide de titres à tarif ordinaire.

Quelle est la durée de validité de la carte OPUS avec photo ?

La carte OPUS avec photo doit être renouvelée au plus tard le 31 octobre de chaque année, sauf pour les personnes de 14 ans et moins dont la carte OPUS avec photo est valide pour 2 ans. La période de renouvellement s'étend du 1^{er} août au 31 octobre de chaque année.

Exemple : une carte OPUS avec photo pour les étudiants de 15 ans et plus émise avant le 1^{er} août 2017 expirera le 31 octobre 2017. Cette même carte OPUS avec photo émise à partir du 1^{er} août 2017 expirera le 31 octobre 2018.

Dans tous les cas, **la date d'expiration de votre carte OPUS avec photo est indiquée au verso de votre carte.**

Pourquoi la carte OPUS avec photo expire-t-elle au 31 octobre ?

Chaque automne, l'étudiant doit fournir la preuve de son statut d'étudiant à temps plein.

Quels sont les titres de transport offerts au tarif étudiant¹ et à quel moment seront-ils mis en vente pour les étudiants à temps plein de 26 ans et plus ?

Les titres mensuels peuvent être achetés à partir du 20^e jour du mois précédent et les titres unitaires ainsi que les carnets, selon le cas, à compter du 1^{er} septembre.

Consultez le site Web de votre organisme de transport en utilisant les liens ci-dessous, pour connaître les titres offerts au tarif étudiant¹.

[ARTM >](#)

[RTL >](#)

[RTM >](#)

[STL >](#)

[STM >](#)

Pourquoi le tarif étudiant¹ n'est-il pas offert avant le 1^{er} septembre pour les étudiants de 26 ans et plus ?

Cette nouvelle règle s'inscrit dans la mise en œuvre du projet de loi 76, adopté par l'Assemblée nationale du Québec, qui vise à modifier principalement l'organisation et la gouvernance du transport collectif dans la région métropolitaine de Montréal.

La grille tarifaire métropolitaine proposée, incluant cette initiative d'élargissement du tarif étudiant aux étudiants de 26 ans et plus, doit être approuvée par la nouvelle Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM) 60 jours avant son entrée en vigueur.

La nouvelle grille tarifaire a été adoptée le 29 juin 2017. L'entrée en vigueur de cette nouvelle grille, incluant le rabais tarifaire étudiant est donc le 1^{er} septembre 2017.

Que faire avec ma carte OPUS à tarif ordinaire ?

Vous pouvez continuer à utiliser votre carte jusqu'à l'épuisement des titres ou l'expiration de la carte.

Pour connaître la date d'expiration de votre carte, consultez le site carteopus.info.

Vous détenez un abonnement annuel à tarif ordinaire ?

Programmes d'abonnement OPUS à l'année et OPUS & Cie: ces programmes sont réservés aux abonnements à tarif ordinaire ou à tarif réduit pour les 65 ans et +.

Si vous souhaitez vous prévaloir du titre mensuel au tarif étudiant¹ ou du titre 4 mois au tarif étudiant¹ offert à la STM dès le 1^{er} septembre, vous devrez vous désabonner du programme OPUS à l'année ou OPUS & Cie **au plus tard le 10 août 2017** puisque le tarif étudiant n'y est pas offert. En vous désabonnant, vous renoncez à tous les privilèges reliés à l'abonnement.

Programme d'abonnement OPUS+ : pour modifier votre abonnement à tarif ordinaire et passer à un abonnement au tarif étudiant¹ dès le 1^{er} septembre, vous devez effectuer le changement de tarif dans la section « Mes Abonnements OPUS+ » de **Mon RTM au plus tard le 10 août 2017**. Une modification à votre tarif peut affecter les promotions qui étaient associées à votre abonnement à tarif ordinaire, le cas échéant.

Programme d'abonnement OPUS+ entreprise : ce programme est réservé aux abonnements à tarif ordinaire. Si vous désirez vous prévaloir du tarif étudiant¹, vous pouvez mettre fin à votre abonnement OPUS+ entreprise, puis vous abonner à OPUS+ afin de bénéficier du tarif étudiant¹ sur plusieurs des titres disponibles dans ce programme.

Pour vous désabonner, vous devez contacter le **Service à la clientèle du RTM**, puis vous abonner à OPUS+ à partir de votre compte **Mon RTM**. En vous désabonnant, vous renoncez aux privilèges reliés à l'abonnement.

¹ « Tarif étudiant » fait référence à la réduction tarifaire pour les étudiants à temps plein admissibles offerte par les organismes de transport, nommé tarif réduit ou tarif étudiant selon l'organisme.